



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-39) AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION "AU-DELA DE L'ECRAN"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6971H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2019 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2019 approuvant la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran* ;

Considérant que l'association *Au-delà de l'écran* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la Ville d'attribuer une subvention complémentaire de 3 500 € aux fins de contribuer à la programmation d'un événement en avant-première du Festival autour du vernissage de l'exposition « *Hollywood la cité des femmes* » et de la publication du livre éponyme d'Antoine Sire le 7 novembre 2019 ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant l'attribution de cette subvention complémentaire ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 13 décembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'association *Au-delà de l'écran* visant à attribuer une subvention complémentaire de 3 500 € au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2019 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé